

36 - Acquisition d'une parcelle boisée, Chemin de la Chapelle des Buis à M. Bernard GARNIRON

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon souhaite dégager des cônes de vue en direction de la Citadelle afin de mettre en valeur les fortifications de Vauban.

Pour y parvenir sur le secteur de la Chapelle des Buis, il est nécessaire d'avoir la maîtrise foncière de la parcelle boisée cadastrée section KN n° 64.

D'une contenance totale de 89 a 47 ca, cette parcelle classée en zone N du PLU appartient à M. Bernard GARNIRON. Elle est située au milieu de parcelles communales.

Des négociations ont été engagées avec M. GARNIRON et ont abouti à l'accord suivant :

- cession à la commune de la parcelle KN n° 64 au prix de 22 300 €, conformément à l'estimation de France Domaine,
- frais d'acte notarié à charge de la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 21.824.2111.4814.30100 du budget principal.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 16 mai 2011.